

## ENVIRONNEMENT

### Accord franco-italien pour la protection du Canal de Corse

**MARE.** Ségolène Royal a annoncé le 6 novembre qu'un accord a été trouvé avec le gouvernement italien pour protéger le Canal de Corse : « Conformément à mes engagements, les négociations menées avec le gouvernement italien viennent d'aboutir avec l'adoption d'un schéma de réglementation du trafic maritime international dans le Canal de Corse comprenant :

- l'éloignement du trafic des navires à passagers desservant Bastia à 3,5 milles nautiques (6,5 km) de la côte du Cap Corse et des autres navires de commerce à 5 milles nautiques (9,3 km) de la côte,
- la création d'un rail de 8 milles nautiques (14,8 km) de long avec séparation des flux de navires de commerce montants et descendants et deux zones de prudence au nord et au sud du dispositif.

Cette proposition conjointe franco-italienne sera transmise à l'Organisation Maritime Internationale après information de la Commission européenne et des États membres ».

Parallèlement, les travaux de création du parc naturel marin du Cap Corse s'accélèrent, conformément au calendrier souhaité par la ministre, les élus et les acteurs concernés, pour une création du parc d'ici l'été 2016. « Je suis particulièrement satisfaite de l'avancée de ces dossiers, après avoir, il y a 23 ans, protégé les Bouches de Bonifacio en tant que ministre de l'Environnement avec mon homologue italien » a conclu la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.